

RAPPEL sur l'utilisation de la Fréquence pour les bases ULM

espaces aériens



125.335 MHz

**UNE NOUVELLE FRÉQUENCE
RADIO COMMUNE DÉDIÉE
AUX BASES ULM**



Où et quand l'utiliser :

OÙ :

Cette fréquence ne doit être utilisée que dans le Circuit d'approche et tour de piste d'une base ULM en Auto-Information.

QUAND :

*3 Minutes avant l'arrivée sur une base ULM, le pilote se signale sur la fréquence **125,335** (Message radio Phraséologie standard comme tout aérodrome en Auto-information)*

PRECISION D'UTILISATION :

Cette fréquence ne peut être utilisée que

- *Lors du roulage (Taxiway) sur la base ULM .*
- *Lors du décollage.*
- *Lors du tour de piste.*
- *Lors de l'atterrissage.*
- ***Cette fréquence n'est pas destinée à l'échange entre pilotes en dehors d'information aéronautique.***
- ***Cette fréquence ne doit pas être utilisée en Navigation***

Petite précision :

La fréquence utilisable sur les aérodromes est celle inscrite sur la carte VAC ou, à défaut, 123.500, y compris sur **les aérodromes privés.**